

Date de dépôt : 14 avril 2015

Pétition

STOP au parking sauvage devant le service de radio-oncologie des HUG

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au 53 avenue de la Roseraie se situe le service de radio-oncologie des HUG.

C'est là que des malades atteints de cancer subissent un traitement quotidien de radiothérapie (irradiation) durant de longues semaines.

Afin d'alléger un peu leur peine, onze places de parking leur sont réservées, chacune dotée d'un panneau bien visible indiquant l'obligation d'une autorisation, sous forme de macaron. Un peu à l'image des places destinées aux personnes handicapées.

Or, à tout moment de la journée, des contrevenants y stationnent leur véhicule, sans aucun état d'âme.

Ce sont soit des habitants du quartier, soit des patients des cabinets médicaux de la clinique de la Colline situés de l'autre côté de l'avenue de la Roseraie, soit des personnes devant se rendre dans le quartier et qui ne veulent pas utiliser des places avec horodateurs, ni les parkings payants avoisinants (Lombard et la Colline).

Le personnel de la réception se heurte quotidiennement à des réactions d'agressivité ou d'indifférence de la part de ces usurpateurs, lorsqu'on leur fait remarquer qu'ils ne peuvent pas laisser leur véhicule sur ces places destinées aux patients atteints de cancer.

Les malades eux, déjà bien fragilisés, se voient restreindre un droit compliquant parfois singulièrement leurs déplacements dans un lieu où ils n'ont pas choisi de venir. Cette situation inacceptable les pousse parfois à se rendre à leur consultation quotidienne en taxi, en transports publics ou à vélo, quand leur santé le leur permet.

Il existe bien un système de contrôle par le biais de contractuels qui verbalisent, mais le secteur de l'hôpital est si étendu que la plupart des fraudeurs y échappent.

Un grand nombre d'actions a déjà été tenté par le personnel et les malades de ce service pour tenter d'enrayer ce problème, mais sans succès pour l'instant.

Les directions de l'Hôpital cantonal et de la clinique de la Colline ont été sollicitées, mais aucune mesure vraiment dissuasive n'est appliquée.

Défendre concrètement les patients qui vivent des souffrances morales, physiques et émotionnelles, devant subir des traitements de longue durée et voyant leurs droits bafoués par des citoyens bien portants sans aucun état d'âme, nous paraît une cause juste et loyale.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, que des mesures soient entreprises en collaboration avec la direction des HUG afin qu'un système favorisant les malades qui en ont besoin puisse être mis en place devant ce service (barrières automatiques, bornes électriques ou contrôles permanents à l'image de ce qui est pratiqué à la clinique des Grangettes ou à l'Hôpital de Lœx, par exemple).

N.B. 71 signatures
Mme Ghislaine Rudaz
12 Pré-du-Camp
1228 Plan-les-Ouates